

## PV du CA du Cogems du 09 06 2016

Présents : Pascal Audier, Valérie Tranchée Vergé, Emmanuel Robin, Christophe Bonnet, Anne Laure Heintz, Vincent Brunet, Corinne Renelier, Nadia Baron,

Excusés : E Sury, Virginie Laidet, Gwenaëlle Farçy,

1/ **information du président** : *non traité*

2/ **projet**

- Secrétariat : pas de souci particulier. Bon échange avec les secrétaires. Elles ont participé à l'organisation des élections, le coût entraîné est au environ de 20€ en lieu et place du secrétariat de la fac.

Les financements du Cogems sont à revoir (financement du travail pour les élections, locations de salle pour les séminaires sur La Rochelle à éclaircir)

Une facture a été reçue pour la location d'une salle en avril à La Rochelle, convenu avec le Dr Fouré.

Difficulté de se rabattre sur une salle lorsque celle réservée n'est pas libre, risque de se retrouver avec une location payante.

- Election du directeur du DMG : les votants sont les représentants départementaux (dont Yann Brabant et Pierrick Archambault) et le président (et le référent formation) Pascal Audier. Chacun reste libre de son vote, donc pas de consigne de vote du Cogems. Contrairement à ce qui avait été décidé à la précédente réunion.

Thierry est plus au fait des grandes décisions et présente une continuité, mais a un souci de communication et pas de prise en compte des problèmes de la base.

Emmanuel Robin a deux procurations, pour sa part il votera P Binder (PU) pour changement car le DMG ne fonctionne pas bien.

Anne Laure Heintz demande que les responsables de stage de Charentes soient informés de l'importance du vote.

Vincent Brunet se positionne pour P Binder, plus proche du Cogems.

Nadia Baron se positionne pour T Valette.

- Finances :

Un achat de paper bord avec papier a été réalisé en Charentes, il doit pouvoir voyager dans la région. Des achats sont à prévoir pour le matériel (vidéo projecteur Nord Deux Sèvres), un listing précis du matériel présent dans chaque département est à faire.

Certains MSU ont leurs propres matériels qu'ils utilisent pour les Geapi et séminaires.

A noter que les formations sont facultaires, mais que leur financement est assuré par le Cogems ou par les MSU, avec l'aide des hôpitaux locaux pour certains départements.

Des difficultés sont à noter avec l'administratif de la faculté, contrairement à l'engagement du doyen.

Récupération des cotisations : une lettre de relance va être envoyée aux 10 MSU qui n'ont pas payé.

*Accord du CA pour l'envoi.*

Un modèle va nous être envoyé, le discours à tenir n'est pas une exclusion mais ils ne seront pas proposés au DMG.

Au sujet des cotisations, après information auprès du CNGE, aucun PV de l'AG n'a été envoyé, la décision a été notifiée après notre AG.

On attend un retour de Vincent Renard pour le traitement comptable de la différence de cotisation.

Pas d'avance de frais pour les séminaires de formation faits par le Cogems, limités à deux factures (hôtellerie et restauration). Le souci reste les petits frais (pauses café) : ils seront envoyés avec une note de frais à la trésorière pour un remboursement par le Cogems.

Demande de P Audier : achat d'une imprimante

P Audier demande la signature du chéquier en tant que président, il devra se présenter à l'agence de Melle avec les documents (PV d'AG, statuts...).

- Listes :  
Forum : ça prend timidement, est-ce par peur de la censure ?  
Liste de diffusion : obligatoire mais doit être entériné à l'AG  
Liste des investigateurs : débute timidement
- Travail et responsabilités départementales :  
Proposition de création d'une Commission pédagogique et scientifique : définir les fiches de poste des responsables départementaux et établir les conditions d'accueil sur les lieux de stage (condition de formations des MSU).  
Des fiches de poste ont déjà été écrites par E Robin, il est responsable pour trouver une équipe.  
Les obligations et redevances des MSU : nécessité de redéfinir les conditions d'attribution (nécessité de faire le S2 après le S1), revoir l'attribution des SASPAS. Nos moyens de sanction sont de ne pas proposer leur nom au DMG. Les formations sont connues par notre secrétariat.
- Commission de soutien :  
On reçoit P Boutin à la commission qui sera entendu le 7 juillet, suite au retour des internes (nombreux témoignages avec attestation écrite des internes). Yann Brabant, S Girardeau et P Audier (en tant que représentant du Cogems, pour présider la commission) le reçoivent. L'expérience de C Bonnet est assez négative, la commission de soutien devient un lieu de jugement et émet un avis consultatif auprès du directeur du DMG qui prend la décision.
- Rayonnement et participations : *non traité*
- Evaluations  
Mme Bordage refuse de faire les photocopies des évaluations des internes. Malgré le vote du staff, le soutien de J Gomes et l'aval oral de P Roblot, refus d'obtenir ses évaluations.  
Seule proposition : accès par ENT pour chaque étudiant sur son évaluation (concerne 300 étudiants). Cela fait 5 ans que nous demandons au DMG d'accéder aux évaluations, aucune avancée.  
Le nommé responsable des évaluations (F Birault) n'a pas accès à l'ENT.  
Incohérence entre les exigences de formation des MSU et de l'incapacité à les évaluer.  
  
F Birault souhaite nous rencontrer pour définir les évaluations pour les 6 ans qui viennent. Aucun travail d'évaluation n'a été fait pour le moment. E Robin doit y participer le 23 juin
- Règles d'attribution : sera traité et structuré par P Audier
- Représentant du DMG au collège : pas opportun car perte de liberté de parole, éventuellement à certaine réunion.
- Matériels : *non traité*
- Site internet : peu de chose a bougé.
- AG : recherche de responsable pour le tutorat, éventuellement pour le second cycle

### 3/ autres points

Problème de recrutement des animateurs : pour 10 séminaires prévus, il faut un organisateur et deux animateurs par séminaires. Il faut donc prévoir un élargissement des intervenants. Il faut maintenir les séminaires car c'est un apport financier pour l'association.

N Baron demande deux postes de SASPAS pour un MSU en 17, refusé par le DMG ; alors qu'en 16 plusieurs MSU ont deux SASPAS.

E Robin a demandé au staff du DMG le 3 mars :

- Un MSU peut-il recevoir 2 SASPAS ? J Gomes : si cela n'altère pas la qualité pédagogique, on peut. Malheureusement on n'a pas d'évaluation pour noter la qualité de ses stages.

Organisation d'une réunion présentielle en septembre, un doodle sera diffusé.

Clôture de la séance 23h15.